


SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
Non réglementé		Non réglementé

SECTION I : IDENTIFICATION

Utilisation : Isolant de cellulose.

Fabricant : Len Entreprises Benolec Ltée 1451, rue Nobel Sainte-Julie (Québec) J3E 1Z4 CANADA Tél. : 450 922-2000	Distributeurs : Soprema Canada 1675, rue Haggerty Drummondville (Québec) J2C 5P7 CANADA Tél. : 819 478-8163	Soprema inc. 44955, Yale Road West Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3 CANADA Tél. : 604 793-7100	Soprema USA 310, Quadral Drive Wadsworth (Ohio) 44281 ÉTATS-UNIS Tél. : 1 800 356-3521	Soprema USA 12251 Seaway Road Gulfport (Mississippi) 39507 ÉTATS-UNIS Tél. : 228 701-1900
---	---	---	---	--

En cas d'urgence :
SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00) : 1 800 567-1492 CANUTEC (Canada) (24h.) : 613 996-6666 CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : 1 800 424-9300

SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGER

Classification de danger : Aucune
 Pictogramme de danger : Aucun
 Terme d'avertissement : Aucun
 Mention de danger : Aucune
 Mises en garde : Aucune
 Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun

SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Fibre de cellulose	65996-61-4	≤ 86	10 mg/m ³ poussières totales 5 mg/m ³ fraction respirable	Non établie
Ammonium sulfate	7783-20-2	≤ 8	Non établie	Non établie
Acide borique	10043-35-3	≤ 5	2 mg/m ³	6 mg/m ³
Huile minérale	64742-65-0	≤ 1	Non établie	Non établie
Mono ammonium phosphate	7722-76-1	≤ 0,5	Non établie	Non établie

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

Aucune information disponible.

CONTACT AVEC LA PEAU

Aucune information disponible.

CONTACT AVEC LES YEUX

Aucune information disponible.

INGESTION

Aucune information disponible.

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

SENSIBILISATION DE LA PEAU

Aucune information disponible.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Aucune information disponible.

TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Aucune information disponible.

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Aucune information disponible.

MUTAGÉNÉCITÉ

Aucune information disponible.

SECTION IV : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU

Ne démange ou n'irrite normalement pas la peau. Si la peau est lésée ou sensible, se laver à l'eau et au savon.

CONTACT AVEC LES YEUX

La poussière peut causer l'irritation oculaire. Utiliser des liquides appropriés pour nettoyer les yeux plusieurs minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

INHALATION

La poussière peut irriter le nez ou la gorge. Si le malaise persiste, se déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si les conditions persistent. Fumer nuit à la capacité des poumons à se dégager de la poussière.

INGESTION

Non destiné à l'ingestion. N'est pas un supplément ou remplacement pour les fibres alimentaires humaine ou animale. Consulter un médecin en cas d'ingestion.

SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Ininflammable

EXPLOSIBILITÉ : Sensibilité aux chocs : Non.

Sensibilité aux décharges électrostatiques : Non.

POINT D'ÉCLAIR : ≥288°C (550°F)

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ: Non disponible

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : Non disponible

PRODUITS DE COMBUSTION

Les produits de combustion peuvent comprendre, mais sans s'y limiter, des oxydes de carbone (CO, CO₂).

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Utiliser les procédures standards avec des vêtements de protection complète et un appareil respiratoire (SCBA).

MOYENS D'EXTINCTION

L'eau ou tout autre agent approprié pour les feux de bois (Type A).

SECTION VI : MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

GÉNÉRAL

Exécutez un bon entretien ménager pour minimiser les niveaux de poussière en dessous des limites d'exposition indiquées dans la section 8. Voir la section 8 pour plus d'informations sur les vêtements et équipements de protection et la section 13 pour l'élimination.

EN CAS DE DÉVERSEMENT

Pelleter ou balayer et placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Réduire la production de poussière. Ne pas jeter le produit dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer la poussière. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir l'emballage avec soin. Un bon entretien ménager est important pour éviter l'accumulation de poussière. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, boire et fumer.

ENTREPOSAGE

Garder hors de la portée des enfants. Le stockage à sec est recommandé à des températures et atmosphère ambiants. Ne pas entreposer près des flammes ou des températures supérieures à 82°C (180°F).

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS : Porter des gants appropriés.

RESPIRATOIRE : Porter un masque filtrant approprié pour les conditions.

YEUX : Des lunettes de sécurité ou des lunettes sont recommandées lors de l'utilisation du produit.

PEAU ET CORPS : Porter des vêtements de protection appropriés.

AUTRES : Ne pas manger, fumer ou boire là où le matériel est manipulé, traité ou stocké. Se laver soigneusement les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Manipuler selon les pratiques d'hygiène industrielle ou les règles de sécurité établies.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :

Fibre

ODEUR ET APPARENCE :

Fibre broyée grisâtre et odeur de papier absente à légère

SEUIL DE L'ODEUR :

Non disponible

DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :

Non applicable

PRESSION DE VAPEUR :

Non disponible

TAUX D'ÉVAPORATION (acétale de butyle = 1) :

Non applicable

POINT D'ÉBULLITION ET DE FUSION :

Non applicable

POINT DE CONGÉLATION :

Non disponible

SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 °C) :

Insoluble, dispersible

RÉACTIVITÉ DANS L'EAU :

Aucune

pH :

6,0 à 8,0

DENSITÉ EN VRAC :

1,6 lb/pi³ selon ASTM C739

VISCOSITÉ :

Non applicable

TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :

Non disponible

COEFFICIENT DE SÉPARATION :

Non disponible

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable dans des conditions normales de stockage.

CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ : Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'usage normal.

INCOMPATIBILITÉ : Chlorates, nitrates, oxydants forts et agents réducteurs.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION : Peut inclure, mais non limité aux oxydes de carbone.

CONDITIONS À ÉVITER : Humidité et matériaux incompatibles.

POSSIBILITÉ DE RÉACTION DANGEREUSE : Aucune lors d'utilisation normale.

SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Cellulose :

CL₅₀ (inhalation, rat) : > 5,8 mg/L

DL₅₀ (oral, rat) : > 5 000 mg/kg du poids corporel

DL₅₀ (cutané, lapin) : > 2 000 mg/kg du poids corporel

Acide borique :

CL₅₀ (inhalation, rat) : > 2,01 mg/L

DL₅₀ (oral, rat) : 2 550 mg/kg du poids corporel

DL₅₀ (cutané, lapin) : > 2 000 mg/kg du poids corporel

Sulfate d'ammonium :

CL₅₀ (inhalation, rat) : > 1 000 mg/m³, exposition 8h00

DL₅₀ (oral, rat) : 3 000 ppm du poids corporel

DL₅₀ (cutané, rat) : > 2 000 mg/kg du poids corporel

Mono ammonium phosphate :

DL₅₀ (oral, rat) : > 5 000 mg/kg du poids corporel

DL₅₀ (cutané, rat) : > 5 000 mg/kg du poids corporel

IRRITATION CUTANÉE/CORROSIVITÉ

Cellulose : Non irritante, non sensibilisante.

Acide borique : Non irritant, non sensibilisant.

Sulfate d'ammonium : Irritation légère (lapin).

IRRITATION OCULAIRE:

Cellulose: Aucune information trouvée.

Acide borique : Non irritant.

Sulfate d'ammonium : Irritation légère (lapin).

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

L'inhalation est la voie la plus importante d'exposition professionnelle et autres paramètres. En cas d'inhalation, d'autres symptômes incluent l'écoulement nasal, les éternuements et la toux.

IRRITATION DES YEUX

Le contact de la poussière avec les yeux provoque de la rougeur, de la douleur et l'inflammation des paupières.

CONTACT AVEC LA PEAU

L'exposition cutanée n'est généralement pas une préoccupation puisque la cellulose et l'acide borique sont peu absorbés par la peau intacte.

INGESTION

Ce produit n'est pas destiné à l'ingestion. Les produits contenant cette matière ne sont pas destinés à l'ingestion.

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Cellulose et acide borique : Ne sont pas listés comme cancérrogènes connus ou suspectés par OSHA, ACGIH, NTP ou IARC.

MUTAGÉNÉCITÉ (sur les cellules germinales)

Aucune information trouvée.

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Aucune classification.

SECTION XII : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Non classé comme un polluant marin connu selon le Code IMDG. Non connu comme dangereux pour l'environnement selon le Règlement type de l'ONU, l'ADR, le RID et l'ADN.

Isolant de cellulose : Aucune information trouvée.

Phytotoxicité : Le bore est un oligo-élément essentiel pour la croissance saine des plantes. Il peut être nocif pour les plantes sensibles au bore en plus grandes quantités. Des précautions doivent être prises pour minimiser la quantité libérée dans l'environnement.

Persistance et dégradabilité : Le bore est d'origine naturelle et omniprésent dans l'environnement. L'acide borique se décompose dans l'environnement en borate naturel.

Potentiel de bioaccumulation : Pas significativement bioaccumulable.

Mobilité dans le sol : Ce produit est soluble dans l'eau et est lessivable dans le sol normal. L'adsorption par le sol ou les sédiments est négligeable.

SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit n'est pas considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière est également reconnue comme un déchet dangereux par le RCRA (É.-U.); l'élimination doit donc suivre la réglementation de l'EPA. Ne pas jeter le produit dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION XIV : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Non réglementé.

SECTION XV : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste intérieure des substances (LIS – Canada).

TSCA : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

Proposition 65 : Ce produit ne contient pas des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

Superfund – CERCLA/SARA. Ce produit n'est pas listé sous le « Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act » (CERCLA) ou ses amendements de 1986, le « Superfund Amendments and Reauthorization Act » (SARA), incluant les substances listées sous la section 313 du SARA, « Toxic Chemicals », 42 USC 11002, 40 CFR 355; ou le CERCLA « Hazardous Substances list », 42 USC 9604, 40 CFR 302.

RCRA : Ce produit n'est pas répertorié comme un déchet dangereux en vertu de toutes les sections de la « Resource Conservation and Recovery Act or regulations » (40 CFR 261 et seq.)

EPCRA : Non considéré comme un produit dangereux ni un danger différé pour la santé par l'EPA.

TSCA No : Ce produit ne figure pas sur la liste de l'inventaire de l'EPA TSCA.

IARC : Non listé sur l'Agence internationale pour la recherche sur le cancer comme un cancérigène.

NTP Rapport annuel sur les cancérigènes : Non listé.

Loi sur la salubrité de l'eau potable : Ce produit est non réglementé en vertu de la LSEP, 42 USC 300g-1, 40 CFR141 et suivants.

SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

GLOSSAIRE

ACGIH :	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ADN :	Accord européen relative au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR :	Accord européen relative au transport international des marchandises dangereuses par route
ASTM :	American Society for Testing and Materials (États-Unis)
CAS :	Chemical Abstract Services
CSA :	Association Canadienne de Normalisation
DL₅₀/CL₅₀ :	Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
DOT :	Department of Transportation (États-Unis)
EPA :	Environmental Protection Agency (États-Unis)
IARC :	International agency for Research on Cancer
NIOSH :	National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)
NTP :	National Toxicology Program (États-Unis)
ONU :	Organisation des Nations Unis
OSHA :	Occupational Safety & Health Administration (États-Unis)
RCRA :	Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
RID :	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
SGH :	Système Général Harmonisé
TMD :	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TLV-TWA :	Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

Références :

Fiche de données de sécurité du fournisseur.

Numéro de la FDS : CA U DRU SS FS 225

Pour plus de renseignements : 1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de SOPREMA sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.soprema.ca

Justification de la mise à jour :

- Mise à jour.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.